

### **ARTICLE I – CANDIDATURES :**

Le bulletin d'inscription ainsi que les documents à fournir doivent être envoyés **avant le 31 juillet 2024** par mail à [serviceevenementiel@ot-honfleur.fr](mailto:serviceevenementiel@ot-honfleur.fr) ou par courrier à l'attention de Madame Bénédicte Jouatel, Responsable événementiel, Bureau d'Information Touristique de Beuzeville, 52 Rue Constant Fouché – 27210 Beuzeville.

### **ARTICLE II – CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Les stands doivent être obligatoirement dans le thème de la fête médiévale et s'inscrire dans la période historique du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.

Pour le respect de la thématique, les stands doivent être habillés de matériaux et de couleurs naturels : lin, bois, jute, coton.

Toute exposition sur des bâches, matière plastique ou résine est proscrite.

Les produits vendus doivent être d'inspiration médiévale. Seront exclus : tous les produits modernes (mécaniques, de visuels contemporains ou futuristes) et tous les produits « fantaisie » (elfes, trolls, dragons, cyclope, Steam punk etc.).

Pour la restauration, la cuisine doit être d'inspiration médiévale. Les aliments non médiévaux sont interdits.

Tous les vendeurs et exposants seront costumés en tenue médiévale pour la cohérence de la manifestation.

A tout moment, l'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser tout exposant dont le stand ou les produits ne seraient pas en cohérence avec son cahier des charges.

La sélection des exposants se fera selon la conformité au cahier des charges de l'organisateur et de manière à éviter au maximum les situations de concurrence.

### **ARTICLE III – ACCUEIL ET HORAIRES :**

Les Médiévales de Grestain auront lieu les samedi 31 août et dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les horaires d'ouverture au grand public seront **de 14h à 19h le samedi et de 10h à 17h le dimanche.**

L'installation et le démontage des exposants s'effectueront en dehors des heures d'ouvertures au public.

L'installation des structures et des stands doit se faire entre 9h et 12h le samedi et être impérativement terminée 2 heures avant l'ouverture au public. Le démontage se fera le dimanche à partir de 17h.

Les véhicules ne sont pas autorisés à stationner dans l'abbaye de Grestain. Tous les véhicules devront avoir quitté l'abbaye le samedi avant 13h. Des places de stationnements seront réservées aux exposants (1 pass de stationnement pour 1 véhicule / exposant).

### **ARTICLE IV – IMPLANTATION :**

Chaque exposant devra se référer au plan d'implantation qui lui sera envoyé ainsi qu'au marquage au sol pour trouver l'emplacement de son stand.

Un exposant ne peut pas demander d'emplacement spécifique. Les organisateurs déterminent seuls les emplacements des stands.

L'Office de Tourisme ne sera pas en mesure de fournir du matériel.

L'Office de Tourisme et l'abbaye déclinent toute responsabilité dans le montage des stands, laquelle reste entièrement à la charge de l'exposant.

#### **ARTICLE V – ASSURANCES :**

Les marchandises et le matériel exposés ne sont pas couverts par l'assurance de l'Office de Tourisme, ni par celle de l'abbaye.

L'exposant est seul responsable de sa marchandise et de son matériel pendant toute la durée de l'événement, y compris durant les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche. L'Office de Tourisme décline toute responsabilité en cas de vol, de casse, etc.

#### **ARTICLE VI – DROIT A L'IMAGE :**

Dans le cadre de la manifestation, l'Office de Tourisme va publier des photographies, des enregistrements audio et vidéo des médiévales. Ainsi, l'exposant accorde à l'Office de Tourisme la permission d'utiliser et de publier les images ou captations dans lesquelles il peut apparaître sous quelque forme que ce soit, y compris sur internet, pour une durée indéterminée.

**Fait à :** .....

**Le :** .....

**Merci de parapher chaque page du règlement.**

**Signature :**